L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX, No. 73 Rue de Chartres.
NOUVELLE-ORLÉANS.
JEUDI MATIN, 8 JUILLET.

La paix de l'Europe.

AVANCES DE LA RUSSIE A L'ANGLETERRE.

Un article du journal russe *Le Golos* vient de causer une certaine émotion dans les hautes sphères politiques en Europe. Nous lisons à ce sujet dans la *France* :

Nous avons déjà signalé naguère, avec réserve, un double fait qui semblait avoir été la conséquence de l'entrevue de Berlin : refroidissement sensible entre la Russie et l'Allemagne, d'une part ; et, de l'autre, rapprochement cordial entre l'Allemagne et l'Austro-Hongrie. L'article du *Golos* fait la lumière sur le premier de ces deux points.

Le journal prononce aujourd'hui l'oraison funèbre de l'alliance des trois empereurs, attaque avec vivacité la politique prussienne, adresse à l'Angleterre un chaleureux appel, l'invite à s'unir étroitement à la Russie pour sauvegarder la paix de l'Europe, menacée par M. de Bismarck.

"Si le danger de guerre, dit-il, a été cette fois écarté, qui nous garantit que l'Europe ne ressentira pas de nouveau la commotion dont nous venons d'être témoins ? Il serait peu sage de nous dissimuler que les récents malentendus entre l'Allemagne et la France ont "quelque peu ébranlé" nos rapports amicaux avec notre voisine. "Si la Russie eût approuvé les opinions "ouvertement exprimées dans les plus "hautes sphères de Berlin, les régiments "allemands se prépareraient à cette heure "à envahir la France....."

"Mais les voix belliqueuses de Berlin ont été réduites au silence et l'on affecte extérieurement des dispositions pacifiques. Combien de temps prévaudront-elles dans les hautes sphères berlinoises ? C'est là une question qui, à elle seule, est menaçante pour la paix de l'Europe...."

Prouvant ensuite que la triple alliance a cessé d'exister, le jour où des aspirations guerrières se sont révélées au sein de la ligue elle-même, et que le gouvernement allemand ne sera pas toujours en position de se soustraire aux importunités du parti militaire, le *Golos* examine par quels moyens ce péril peut être écarté. Il n'en trouve qu'un : une union étroite entre Londres et Saint-Pétersbourg. La coopération accidentelle de la Russie et de l'Angleterre a produit récemment de si heureux résultats, qu'il importe de la rendre permanente par une alliance définitive. Il ne leur convient ni à l'une ni à l'autre que l'Europe soit constamment en proie à des craintes de guerre.

Par leurs situations géographiques respectives, par l'identité de leurs intérêts européens, elles sont les deux plus pacifiques nations du globe. "Elles n'ont, ni l'une ni l'autre, rien à acquérir en Europe. "Nous ne pouvons concevoir aucun obstacle à une amitié intime entre les Anglais et nous. Dès qu'ils seront bien convaincus que nous ne songeons point à envahir l'Inde, la cause première de nos anciens malentendus sera écartée, et un règlement amiable s'effectuera sur la question de l'Asie centrale.... Quant à la question d'Orient, si elle est rationnellement traitée, et que les populations locales soient abandonnées à elles-mêmes, elle ne peut occasionner aucun différend. Selon toutes probabilités, l'Angleterre est *tout aussi peu disposée que la Russie* à faire des acquisitions territoriales sur le Bosphore, sur la mer de Marmara et dans l'Archipel. Que ces pays soient réservés à ceux qui y ont le plus de droits, c'est tout ce que nous demandons. Ce qui importe, matériellement à la Russie et à l'Angleterre, c'est uniquement ceci : que les Dardanelles et le Bosphore restent ouverts à leurs navires. Nous inclinons à soutenir qu'il est on ne peut plus facile, pour l'Angleterre et la Russie, de s'entendre sur les questions d'Orient et de l'Asie centrale, et de rester fidèles à cet arrangement quand il aura été conclu."

Le journal russe, après avoir prouvé que l'Angleterre et la Russie, par les tendances naturelles de leur politique, sont également appelées à protéger les intérêts de la paix sur le continent, conclut en ces termes :

"Ces deux questions vidées, quelle autre cause pourrait troubler nos sentiments amicaux ? Les circonstances rendent l'alliance anglaise *extrêmement désirable* à la Russie. L'Angleterre aussi doit comprendre la nécessité de marcher d'accord avec nous si elle désire remplir ses obligations internationales. Nous accueillerions la renaissance de l'alliance anglo-russe *avec une joie incomparable*,—joie qui, nous en sommes sûrs, serait cordialement partagée par l'immense majorité de la société russe."

Il serait impossible de faire des avances plus pressantes, de s'exprimer avec plus de lyrisme et de passion. La Russie est disposée à tous les sacrifices ; elle immole —d'après le *Golos*—toutes ses prétentions passées, toutes ses ambitions séculaires et traditionnelles ; elle jettera au feu, s'il le faut, le testament de Pierre-le-Grand. Il lui faut à tout prix se jeter avec effusion dans les bras de la Grande-Bretagne.

Cette brûlante déclaration d'amour est accueillie en Angleterre, s'il en faut juger par le langage de la presse, avec une réserve polie qui jettera peut-être un peu d'eau froide sur l'enthousiasme du journal semi-officiel russe. Dans un curieux article, qui ne sort pas évidemment de sa rédaction ordinaire, et qui trahit, par le style, par l'ironie du ton, par certaines formules familières, la plume d'un éminent homme d'Etat, le *Times* s'efforce de repousser les avances faites à son pays, et de n'y voir qu'une théorie spéculative n'ayant aucune application pratique et immédiate.

Voici, d'ailleurs, un extrait de l'article du *Times* :

"Ce sera certainement pour l'Angleterre un plaisir en même temps qu'un devoir de se joindre au gouvernement russe pour toutes recommandations ou toutes indications tendant au maintien de la paix. Nous avons la satisfaction de nous rappeler que ce n'est pas la première fois que nous avons essayé d'empêcher la guerre entre les Français et les Allemands. En 1870, notre diplomatie avait enlevé la cause ostensible du différend, les prétentions du prince Hohenzollern ; et elle fournissait ainsi au gouvernement français l'opportunité de se retirer convenablement d'une fausse position. Récemment, que nous ayons contribué ou non au maintien de la paix, nous nous sommes certainement prononcés pour elle. Tels nous avons été, tels nous serions.

"Le gouvernement britannique dira ce qu'il croit vrai et fera ce qu'il croit juste. Les puissances continentales doivent savoir que nous sommes désintéressés, pour le motif reconnu par le rédacteur du *Golos* : que nous n'avons aucun intérêt personnel au succès de l'un ou de l'autre des antagonistes. C'est à elles à accepter ou à rejeter notre médiation à leur gré ; notre rôle dans les querelles des grands Etats militaires du continent se bornera à conseiller ce que nous croyons commandé par la raison et la moralité. Et cela peut se faire, et mieux, se faire, sans le mécanisme des avances et des ententes particulières.

"Comme le *Golos* le fait observer avec justice, la coopération récente de la Russie et de l'Angleterre à Berlin fut amenée par la similitude de leurs intérêts européens, et sans arrangement préalable. Qu'il en soit de même à l'avenir ! Que chaque pays se tienne libre de convention mutuelle, et leur coopération n'en aura que plus de poids.

Nous avons eu, il y a quelque temps, l'occasion de nous prononcer contre quelques expressions qui paraissaient attacher l'Angleterre à l'alliance des trois empires, au détriment de la France ; aujourd'hui nous devons également désavouer toute entente qui paraîtrait nous placer parmi les puissances habituellement soupçonneuses ou jalouses de l'Allemagne."

A Berlin, dit la *France*, on fait l'accueil le plus chaleureux au *leader* du *Times* repoussant les avances de la Russie, et un télégramme d'un correspondant prussien fait remarquer que le journal le *Grashdanine*, l'organe de l'aristocratie et de la cour russe, se montre encore plus hostile que le *Golos* au gouvernement allemand.

A Londres, le *Morning Post* dit que l'Angleterre ne peut marcher d'accord avec la Russie, à moins que celle-ci n'abandonne franchement la politique qu'elle a suivie jusqu'à ce jour dans l'Asie centrale et dans la question d'Orient. "Nulle alliance ne saurait être conclue à la légère ; mais, avant toute espèce d'alliance, il faut songer à l'honneur, à la dignité et aux intérêts du pays." Le projet mis en avant par le journal russe lui semble gros de difficultés. Il ne pense pas que l'Angleterre puisse jamais consentir à laisser la Russie s'étendre sur les versants septentrionaux des montagnes qui forment la frontière de l'Inde. Si l'on veut que les deux pays deviennent amis, il faut que la Russie s'arrête.

Le *Standard* s'exprime à peu près dans le même sens et répond à la politique sentimentale du *Golos* par la politique des intérêts. "Nous avons, la Russie et nous, dépassé l'âge des illusions ; et ce serait une folie chez des amoureux d'une telle maturité, de se dire *créés l'un pour l'autre*. Nous savons très bien ce que nous désirons de la Russie ; espérons que de son côté les espérances sont modérées."

Cependant, un autre journal anglais accueille plus favorablement les avances de la feuille russe :

"Sans aller, dit l'*Hour*, si loin que le *Golos*, qui entrevoit déjà une alliance anglo-russe, assayant la paix sur une base durable en Asie, protégeant sur le continent tous les intérêts pacifiques,—c'est-à-dire maintenant les divisions territoriales de 1871 et le fait accompli, suivant la politique des trois empereurs,—et laissant l'avenir de l'Europe orientale aux mains des habitants des bords du Danube, du Bosphore et de la mer Noire, nous pouvons encore trouver une grande cause de satisfaction dans la preuve que le *Golos* lui-même, journal reconnu pour représenter un puissant parti en Russie, fournit de l'empressement avec lequel les politiques russes saluent la coopération de l'Angleterre. Il est parfaitement vrai que nous pouvons une fois être assurés de l'absence de tout dessein agressif de la part de la Russie en Orient, l'unité d'action des deux pouvoirs en Occident non seulement peut, mais doit devenir un très fort élément d'action du système européen.

ASSESSEMENT Nos. 199, 200 et 201.— Voyez à la colonne des notices spéciales la mort de W. P. Harper, Davis Moores et D. C. Byerly. Payable au bureau de la "Mutual Aid and Benevolent Life Insurance Association" de la Louisiane, rue du Camp 19.

APPEL

EN FAVEUR des victimes de l'inondation dans le Midi de la France.

Il y a un mois à peine, les rapports reçus du Midi de la France, annonçaient que les récoltes présentaient une apparence magnifique et tout semblait promettre à cette région une année prospère et heureuse. Hélas ! Quelques jours ont suffi pour couvrir d'un voile de deuil les riantes vallées qu'arrosent la Garonne, le Tarn et l'Adour. Aux dégâts déjà considérables occasionnés, au commencement du mois de juin, par des pluies torrentielles, est venue s'ajouter une effroyable dévastation produite par une inondation, dont il n'y a pas d'exemple dans les temps modernes. Une fonte prématurée des neiges a déversé dans tout le bassin de la Garonne et de l'Adour, des montagnes d'eau qui, s'ajoutant aux flots déjà débordés des rivières, ont jeté partout la ruine et la mort. Les dépêches télégraphiques ne nous donnent, sans doute, qu'une idée imparfaite de la désolation qui a remplacé dans les villes, les villages et les campagnes la joie et l'espérance.

Pour que des quartiers d'une grande ville, des ponts en pierres comme ceux de Toulouse et de Tarbes, des villages entiers aient été détruits par les eaux, il faut que le fléau ait eu une puissance dévastatrice sans précédents, et le cœur se serre à la pensée des ravages et des ruines que les flots ont causés sur leur passage.

Cette catastrophe inattendue a pris les proportions d'une calamité nationale. Le chef de l'Etat, l'Assemblée et les populations de toutes les parties de la France ont noblement répondu aux cris de détresse qui leur arrivaient des régions inondées. Mais le désastre est incalculable et il ne pourra être réparé que partiellement par les contributions publiques et particulières.

Plusieurs milliers de personnes ont péri et bien des familles vont rester sans soutien. Dix milles personnes, nous dit une dépêche, n'auront pendant des mois d'autres moyens de subsister que les ressources qui leur seront fournies par la charité publique. Nous ne savons à combien de milliers s'élève le nombre de ceux qui ont perdu avec leur récolte de cette année, leurs animaux, leurs instruments aratoires et les éléments de plusieurs récoltes à venir.

En présence d'un si grand malheur—nouvelle épreuve qui frappe la France au moment où elle se flattait d'avoir déjà réparé les pertes matérielles que lui avait fait éprouver une guerre funeste—les Français résidant à l'étranger ne pouvaient rester insensibles aux souffrance de leurs compatriotes.

Sur l'invitation de quelques-uns d'entr'eux un assez grand nombre de français habitant la Nouvelle-Orléans se sont assemblés et ont constitué un comité qu'ils ont chargé de recueillir des souscriptions pour venir au secours des victimes de cette terrible inondation.

Le comité adresse cet appel à tous ses compatriotes de la ville de la Nouvelle-Orléans et des paroisses de la Louisiane avec la conviction profonde qu'il sera bien accueilli partout.

Le comité n'ignore pas la gêne et la misère qui pesent malheureusement sur toutes les classes de la population en Louisiane, mais il pense que chaque français voudra, pour cette occasion exceptionnelle, contribuer dans la limite de ses moyens ou du possible, au fonds de secours qui sera envoyé en France comme témoignage de sympathie envers ceux de nos compatriotes du Midi qui ont été atteints par le fléau.

Si le comité ne fait pas un appel direct à la population louisianaise, qui a témoigné d'une façon si généreuse de ses sentiments d'humanité et de ses sympathies pour la France à l'occasion de la dernière guerre, c'est qu'il ne lui parait pas convenable, dans les conditions exceptionnelles qui ont imposé de si lourds fardeaux à la Louisiane, de demander à d'autres qu'à ceux qui sont nés en France, de s'imposer un nouveau sacrifice. Mais ce sera avec un profond sentiment de reconnaissance qu'il recevra les contributions qui lui seront envoyées par tous les amis de l'humanité et de la France qui résident en cet Etat.

Le comité prie instamment tous ceux qui sont disposés à contribuer à l'œuvre de secours, de vouloir bien remettre leur offrande aussitôt que possible, afin que l'envoi des fonds puisse être effectué dans un bref délai. Donner à propos est donner doublement.

Cette recommandation s'adresse à ceux de nos compatriotes des paroisses qui seraient disposés soit à envoyer leurs contributions directement au comité, soit à organiser eux-mêmes des comités locaux.

Les porteurs de listes sont également priés d'effectuer un premier versement des sommes qu'ils auront déjà recueillies, du 15 au 20 courant, entre les mains du trésorier.

Le comité fait appel, pour l'aider à remplir dignement sa mission, au concours de tous ses compatriotes et de toutes les âmes généreuses qui savent compatir à l'infortune.

Nouvelle-Orléans, 2 juillet 1875.
Au nom du comité de souscription,
Le président,
FÉLIX LIMET.
Le secrétaire,
J. B. MONDIEGT.

SOUSCRIPTION

EN FAVEUR des victimes de l'inondation dans le Midi de la France.

Des listes de souscription pour venir au secours des malheureux victimes de l'inondation dans le Midi de la France, sont déposées aux adresses suivantes :

Membres du comité :

Président honoraire : M. le VICOMTE D'ABZAC, consul de France, rue St-Louis ;
Président : FÉLIX LIMET, bureaux de l'*Abeille* rue de Chartres No 73 ;
Vice-présidents : Joseph Girod rue du Maine No 72 ;
Edgar Larue, Cour Gallier ;
D. Pochelu, rue du Canal No 102 ;
G. Maylié, rue Calliope No 83 ;
Alex. Hausse, au City Hotel ;
Th. Forest, rue Hancock, (3e district.)
Hte. Salomon, rue Vieille-Levée No 78 ;
L. Turle, hôtel Washington, à Milneburg ;
F. Tujague, rue de Chartres No 14 ;
D. A. Chaffraix, rue la Douane No 54
Editeur du *Propagateur Catholique*, rue Royale No 107 ;
Trésorier : J. B. Camors, rue Tchoupitoulas No 61 ;
Secrétaire : J. B. Mondiegt, banque des Workingmen, rue du Canal No 94 ;
Membres : Ernest Mérilh, maison A. Rochereau & Co., rue St-Louis ;
Léon Godchaux, rue du Canal No. 81
Jean Schweitzer, rue Royale No. 166 ;
E. Guillemot, rue de la Douane No. 53 ;
B. Anthony, coin Ursulines et Peters ;
J. P. Dubarry, Marché Dryades ;
Théo. Gollain, coin du Maine et Vieille-Levée ;
Jules Manaux, coin Poydras et Remparts ;
P. Gendre, rue des Magasins, coin Peniston, (6e district) ;
F. Renaudin, Marché Ste-Marie ;
L. Grégoire, rue St. Andrew No. 288 et Magazine Market.
J. Bayle, rue de Chartres No. 40 ;
J. Senac, rue Ste-Anne, coin Chartres ;
G. Bonnecarrère, maison Blanche, rue du Canal ;
Arthur Jaric, restaurant Boudro, Milneburg ;
M. Vergnole, rue Decatur No. 73 ;
P. Canteron, rue Bienville No 441 ;
P. Marcou, rue Baronne, coin Poydras ;
John Strenna, rue Bourbon No 16 ;
R. de Gas, rue Commune No. 16 ;
J. P. Dutrey, Marché Dryades ;
C. Gonzy, rue des Français No. 133 ;
J. Desca, rue Vieille-Levée No. 53, coin Bienville ;
Léon Vallon, rue Gravier No. 182 ;
J. Ségassie, rue Vieille-Levée No 17 ;
R. Laffon de Ladébat ;
A. Walz, rue Conti No. 24 ;
L. Chaplain, rue Royale No 13 ;
L. Grand, cour Gallier rue Carondelet ;
A. Paris, rue Bourgogne No 86 ;
B. Bobée, marché Tremé ;
Antoine Alciator, rue St. Louis No 65 ;
St. Cyr Fourcade, rue du Canal, coin Remparts ;
F. Carrère, rue Peters No 8 (2e District) ;
André Madlhes, marché Poydras ;
A. Jas, rue de Chartres No 103 ;

François Carrazé, aux Abattoirs ;
A. Bonnet, rue Royale No — ;
Jacques Alt, encoignure Pologne et Amour ;
Paulin Petiton, à St. Jean Baptiste ;
J. Chipot, à Alger ;
A. Dudoussat, Passage de la Bourse No 136.

Somnambule.

LE PROFESSEUR LENORMAND, de retour de Paris, peut être consulté à la Nouvelle-Orléans comme somnambule, spiritualiste ; en maladies et en affaires. Il vous dira la meilleure place où vous serez la plus chanceux dans vos affaires, et il donne des détails sur les vols. Il vous dira le passé, le présent et le futur, et la destinée de chacun. Par sympathie il peut guérir des tracas de famille, et les maladies inconnues ou abandonnées par les docteurs ; comme maladies d'estomac, maladies secrètes, douleurs et rhumatismes, &c. Il importe les meilleures médecines de France.—Office, 113 rue St. Philippe, entre Dauphine et Bourgogne—Consultations gratuites pour les pauvres, en médecine, de 9 à 5 heures.
5mars—1an

Liste des Récompenses qui seront décernées par l'Association des Cultivateurs-fruitiers des Etats du Golfe, à la 3ème Foire Annuelle, 14, 15 et 16 Juillet 1875.

CLASSE I.
Pour la plus grande et la meilleure collection de Fruits de toutes sortes, en prenant en considération leur étendue, leur variété et leur excellence.... $50
Pour la collection de même nature venant en second ordre.... 30
Idem, venant en troisième ordre.... 15

CLASSE II.
Pour la plus grande et la meilleure collection de Légumes, en prenant en considération leur étendue, leur variété et leur excellence.... $25
Idem, venant en second ordre.... 15
Idem, troisième ordre.... 10

CLASSE III
Pour la plus grande et la meilleure collection de Fleurs, d'Arbustes et de Plantes, en prenant en considération leur étendue, leur variété et leur excellence.... $25
Idem, venant en second ordre.... 15
Idem, troisième ordre.... 10

CLASSE IV.
Pour le plus grand et le meilleur déploiement des genres contenus dans les trois classes ci-dessus en prenant en considération leur étendue, leur variété et leur excellence.... $50

CLASSE V.
Pour la plus grande et la meilleure collection, soit de Pommes, soit de Poires, soit de Pêches ou de Raisins, en prenant en considération leur étendue, leur variété et leur excellence.... $10
Idem, venant en second ordre.... 5
Idem, troisième ordre.... 3

CLASSE VI
Pour la plus grande et la meilleure collection soit d'Oranges, soit de Figues, soit de Prunes ou d'autres espèces de fruits cultivés, en prenant en considération leur étendue, leur variété et leur excellence.... $5
Idem, venant en second ordre.... 3
Idem, troisième ordre.... 2

CLASSE VII.
Pour la plus grande et la meilleure collection d'une espèce quelconque de légumes, en prenant en considération l'étendue, la variété et l'excellence.... $3
Idem, deuxième ordre.... 2
Idem, troisième ordre.... 1

CLASSE VIII.
Pour la plus grande et la meilleure collection d'une espèce quelconque de Fleurs, ou d'Arbustes ou de Plantes, en prenant en considération l'étendue, la variété et l'excellence.... $3
Idem, deuxième ordre.... 2
Idem, troisième ordre.... 1

CLASSE IX.
Pour la plus grande et la meilleure collection de Fruits conservés, en prenant en considération l'étendue, la variété et l'excellence.... $25
Idem, deuxième ordre.... 15
Idem, troisième ordre.... 10
Pour le meilleur specimen d'une espèce quelconque conservée dans des bocaux, en prenant en considération l'étendue, la variété et l'excellence.... 5
Idem, deuxième ordre.... 3
Idem, troisième ordre.... 2

CLASSE X.
Pour la plus grande et la meilleure collection de Légumes conservés, en prenant en considération l'étendue, la variété et l'excellence.... $10
Idem, deuxième ordre.... 5
Idem, troisième ordre.... 3
Pour le meilleur specimen d'une espèce quelconque conservée dans des bocaux.... 3
Idem, deuxième ordre.... 2
Idem, troisième ordre.... 1

CLASSE XI.
Pour la plus grande et la meilleure collection de Fruits conservés, en prenant en considération l'étendue, la variété et l'excellence.... $15
Idem, deuxième ordre.... 10
Idem, troisième ordre.... 5
Pour le meilleur specimen d'une espèce quelconque conservée dans des bocaux.... 5
Idem, deuxième ordre.... 3
Idem, troisième ordre.... 2

CLASSE XII.
Pour la plus grande et la meilleure collection de Fruits secs, en prenant en considération l'étendue, la variété et l'excellence.... $10
Idem, deuxième ordre.... 5
Idem, troisième ordre.... 3
Pour le meilleur specimen d'une espèce quelconque de fruits secs.... 3

CLASSE XIII.
Pour la plus grande et la meilleure collection de vins provenant de vignes cultivées dans les Etats du Golfe, en prenant en considération la variété et l'excellence.... $20
Idem, deuxième ordre.... 10
Idem, troisième ordre.... 5
Pour le meilleur specimen de vin provenant d'une espèce quelconque de raisin ou d'autres fruits.... 5

CLASSE XIV.
Pour la plus grande et la meilleure collection de liqueurs fabriquées dans les Etats du Golfe, en prenant en considération l'étendue, la variété et l'excellence.... $10
Idem, deuxième ordre.... 5
Idem, troisième ordre.... 3
Pour le meilleur specimen d'une liqueur quelconque, provenant d'une seule espèce de fruits.... 5

CLASSE XV.
Pour le plus grand et le meilleur déploiement de fleurs coupées, en prenant en considération l'étendue, la variété, l'excellence et la symétrie.... $5
Idem, deuxième ordre.... 3
Idem, troisième ordre.... 2

L. C. ARNY,
A l'ancien établissement
Pour la mise en bouteille,
Nos 25, 28 et 30 de la rue Bienville,
(ancien magasin de J. A. Blaffer & Co.)
OFFRE à vendre, en bouteille,
ALE, PORTER
LAGER DE ST-LOUIS,
CIDRE, ALE AU GINGEMBRE,
VICHY, KISSINGEN et
CONGRESS WATERS.
Ale draught de Philadelphie, de WM. MASSEY & CO—une spécialité.
Ale et Porter en barriques pour les metteurs en bouteilles ; ale, porter et cidre en baril, pour le draught ; fournitures de metteurs en bouteille ; outils, bouchons, fil d'archal, étiquette aux plus bas prix. 29oct—1an

Maison établie en 1857.
G. PITARD,
Importateur et marchand de
QUINCAILLERIE,
(GRILLES pour cheminées, (GRATES,)
PEINTURES, HUILES, VERNIS, VITRES
PAPIERS PEINTS, &c.
221 & 223....rue du Canal....221 & 223
entre Remparts et Bassin.
Autrefois au No 249 rue Commune.
30 mai—3m—MaJD

Guérison gratuite des crises!!!
TOUTE personne atteinte de crises est priée de s'adresser au Dr PRICE, qui lui enverra une bouteille de son remède, par express,
GRATIS !
Les seuls frais sont ceux de l'exprès, lesquels, vu l'étendue de mes affaires, se montent à peu de choses.
Il étudie
Les crises ou l'épilepsie
depuis nombre d'années ; il garantit que son remède opérera une guérison.
Ne manquez pas de lui en demander une bouteille ; elle ne vous coûtera rien
Et vous Guérira,
quelque opiniâtre que soit le mal, quel que soit le nombre de remèdes que vous ayez essayés en vain.
Il envoie les circulaires et les témoignages
Avec la bouteille.
Donnez votre adresse, votre bureau de poste etc. et
Adressez votre demande au
Dr. CHAS. T. PRICE,
67 William street, New York.
20 fév—1an

L. GIROT,
Tailleur et Marchand de Linge fait.
AU No. 11 DE LA RUE DU CAMP,
informe sa nombreuse clientèle et le public en général qu'il vient de recevoir un assortiment de marchandises du meilleur goût et de première qualité.
Chacun est invité à venir faire son choix pour le printemps et l'été. On trouve tous les avantages dans l'établissement de M. GIROT : belle étoffe, coupe élégante et prix réduits pour du comptant. M. Girot lui-même coupe toute sa commande et garantit tout ce qu'il entreprend.
Son stock d'habillements confectionnés est aussi fort remarquable et il est offert à des prix selon le temps. 18 nov—1an

MEUBLES.
R. M. & B. J.
MONTGOMERY,
Marchands de Meubles
Bureaux et salles d'encan, au
Armory Hall, 87 rue du Camp.
Depuis la grande baisse dans les prix des meubles, nous avons acheté les assortiments de meubles les meilleurs et les plus choisis que l'on puisse trouver au SUD, comprenant des ameublements de salons, dorés et doublés de SOIE, REPS et CRIN ; ameublements de chambres-à-coucher des derniers genres et des derniers dessins ; ameublements de salles-à-manger ; meubles de bureaux et de bibliothèques ; meubles ordinaires pour habitation ; Glaces Françaises et Allemandes que nous offrons à des PRIX défiant toute concurrence aux ventes privées ou d'encan. Ayant l'intention de demeurer en ville et de continuer nos affaires, il sera de notre intérêt en même temps qu'un plaisir de contenter nos clients. Avant d'acheter ailleurs, venez visiter nos magasins. 25 mars—6m
MEUBLES.

Chaussures.
L'actif et entreprenant fabricant de bottes et de souliers,
ERNEST CABAUD,
Au No 68 de la rue Royale, Nlle-Orléans, Lne.,
ANNONCE à ses amis et au public qu'afin de répondre à la demande toujours croissante de ses célèbres chaussures à vis, il a ajouté à son établissement une nouvelle machine perfectionnée qui vient d'arriver de Paris et surpasse tout ce qu'il y a de connu dans ce pays sous le rapport de la rapidité, de l'élégance et de la durée du travail ; elle le met à même de remplir les ordres rapidement et à des prix réduits.
Guêtres à dessus en peau de chevreau, maroquin ou peau de veau.... $5.50
Guêtres unies, en maroquin ou peau de veau.... $4.50
Bottes et souliers de tous les genres aux plus bas prix possibles. L'établissement n'emploie que la peau de veau et le maroquin français de la meilleure qualité.
M. Cabaud engage le public à ne pas acheter un soulier imitation fait au nord et vendu ici pour les véritables chaussures à vis françaises. C'est tout simplement un soulier attaché à cheville en cuivre, et qui est inférieur, en tout, aux souliers de l'établissement Cabaud. Un essai en convaincra le public.
13mai—1an E. CABAUD.

PREMIERE FABRIQUE DU SUD
De Chaussures à Vis.
153....Rue Royale....153
Entre St-Pierre et Toulouse.
Et 78 rue St-Charles.
PIERRE PAVIA,
INVENTEUR BREVETÉ ET FABRICANT de chaussures à Vis en tous genres. Garanties indécousables.
Elles ont obtenu la médaille d'or à la Foire de la Louisiane en 1872 et en argent en 1873.
30 avril—1an

DIVERS.

L'Union Française,
BUREAUX, RUE ST-LOUIS, No. 9.
Le public est informé que l'Union Française tient à sa disposition des cultivateurs artisans et ouvriers en tous genres. Des livres sont ouverts pour recevoir les demandes des travailleurs et celles des personnes désirant les employer. Un cours d'anglais gratuit a lieu au siége de la société les Lundi, Mercredi, Vendredi soir à 7 heures.
Président,
11 juin 75—1an EDGAR LARUE.

AU PUBLIC.
Aux personnes qui souffrent de Rhumatisme et de Névralgies,
Témoignage local.
NOUS, soussignés, résidents de la ville de la Nouvelle-Orléans, avons fait l'essai de l'"Anti Rheumatic Mixture", de M. W. J. Jurgielewicz, et avons trouvé les vertus mentionnées dans l'annonce. Nous le recommandons avec plaisir aux personnes qui souffrent de rhumatismes et de névralgies.
Voir l'annonce.
James Rogan, propriétaire des écuries du No 134 de la rue Baronne.
Stephen Krauss, coin des rues Annonciation et Washington.
Charles Roemer, propriétaire du magasin de sellerie du No 291 de la rue Tchoupitoulas.
A. Guth, de la boulangerie du No 21 de la rue Fulton.
Charles Bühler, grocer, coin des rues Gen. Taylor et Magasins.
Capt. Boyd Robinson, 410 rue des Remparts.
Mme Ann O'Heron, 388 rue du Camp.
A. J. Wickes, 103 rue St-André.
Capt. Wm. Claiborne Harrison, 469 rue Dryades.
Eugène Krath, propriétaire du Pelican Brewery, No 282 rue Villeré.
George Stenernagel, 183 rue Villeré.
W. A. Kowalski, 393 rue Tchoupitoulas.
Jean Duratin, 95 rue Gaiennié.
Capt. Jas. A. Hylvester, 343 rue St Charles.
Mme M. J. Brun, sage-femme, 331 rue Magasins.
Mme E. Siebrandt, sage-femme, 324 rue du Camp.
H. H. Finegan, jaugeur en chef de la Douane des E. U.
O. T. Theisman, grocer, 204 rue des Magasins.
14 mars—1an.

Compagnie d'Assurance de l'Union de la Nlle-Orléans.
Au No. 3 de la rue Carondelet,
A côté de la banque Nationale de l'Union
Cette compagnie incorporée en 1857, assure contre les risques de mer, de rivières et d'incendie. Elle règle et paie promptement les pertes.
A. CHIAPELLA, président.
J. M. CRAWFORD, secrétaire.
—DIRECTEURS.—
Victor Maignan, W. B. Schmidt,
L. F. Généres, A. Bonnecaze,
B. Saloy, H. Labasse,
J. Bayle, H. Gally.
A. Chiapella.
13 fév—1an

J. DESCA,
ANCIENNE MAISON L. MOULOR,
No. 53....RUE VIEILLE-LEVÉE....No. 53
(Encoignure Bienville.)
Manufacture à vapeur de :
TABAC A FUMER ET A PRISER,
Et Importateur de :
CIGARES DE LA HAVANE, TABAC A CHIQUER, PIPES &c.
12 déc—1an Nouvelle-Orléans.

ANT. CARRIÈRE, O. CARRIÈRE, E. L. CARRIÈRE
A. Carrière & Co,
NÉGOCIANTS-COMMISSIONNAIRES,
IMPORTATEURS DE VINS, EAUX-DE-VIE &c. &c.
No. 43, rue Vieille-Levée.
REÇOIVENT régulièrement : Vins en barriques et en caisses, ordinaires et fins, Porto et Sherry, huiles d'olive.
Avances libérales sur consignations, à ses amis à Londres, Liverpool et Bordeaux.
29 sept—1an

Pharmacie E. Deléry,
BAIE ST. LOUIS, Miss.
Mr. E. DELÉRY a l'honneur d'annoncer à ses clients de la Baie, ainsi qu'aux villégiateurs, qu'il vient de renouveler son assortiment de médicaments et que, à la suite d'arrangements pris avec la célèbre maison McLEAN, de St. Louis, Mo., il tient en dépôt un lot complet de tous les médicaments patentés, du Dr. J. H. McLEAN, tels que : son cordial fortifiant et dépuratoire du sang, ses pilules [illegible], son candi vermifuge, son baume à l'huile volcanique, &c., &c.
N.-B.—On trouvera également à la pharmacie E. Deléry des articles de toilette, tels que : savonnettes, brosses à dents, pommades, peignes, poudre pour dames, eau de Cologne, &c., &c., [illegible] pour messieurs, Cigares de la Havane et du Pays, tabac à fumer, papier à cigarettes, cigarettes, &c. &c. Le tout à des prix modérés.
18avril—

Collége Commercial de Dolbear
203....Rue du Canal....203
AU TROISIEME ETAGE, est ouvert, toute l'année, de 9 heures du matin à 9 heures du soir. On peut commencer n'importe quand, à prendre des leçons de tenue des livres, d'écriture, d'arithmétique, d'anglais, de français et d'allemand. L'institution reçoit, le jour et le soir des élèves de 8 à 50 ans. Classe de 4 à 6 heures, pour les dames.
LEVI DOLBEAR, président,
N. B.—Privilège d'élève à vendre.
24janv—1anMJD

Avis.
Aux Propriétaires et aux Locataires.
LE NEW ORLEANS SANITARY EXCAVATING CO. annonce au public qu'elle a conclu tous les arrangements nécessaires et qu'elle est maintenant prête à nettoyer les fosses de lieux d'aisance.
L'appareil dont elle se sert est le même qu'on emploie à New York, Washington, Baltimore et autres grandes villes du Nord ; se compose d'une pompe, d'une bâche hermétiquement fermée et d'un excavateur à l'aide duquel le contenu des fosses est enlevé parfaitement, rapidement, sans qu'il y ait mauvaise odeur, le jour, sans beaucoup de frais et le plus souvent, gratis.
Pour plus de détails, s'adresser au No 153 de la rue Commune, ou à la boîte 913 du bureau de poste.
La Compagnie exécute sans retard et à bas prix
15 mai—2 m

Aux personnes qui souffrent de rhumatismes
Le grand nombre de personnes qui souffrent de cet affreux mal m'engage à offrir au public mon "ANTI RHEUMATIC MIXTURE"—mélange pour le rhumatisme—qui seul soulage instantanément et le plus souvent, guérit.
J'ai guéri, depuis quinze ans, des milliers de personnes en Louisiane et à la Nlle-Orléans, grâce à l'emploi de ce remède merveilleux [illegible] pour obtenir le résultat. Le "MIXTURE" ne guérit que les rhumatismes, et si après la première bouteille le malade n'a pas recouvré la santé, c'est qu'il n'a pas de rhumatismes. C'est la première fois que je fais part de ma découverte au public et, cependant, depuis quinze ans je n'ai eu que des succès. J'espère que les malades profiteront de mon remède et viendront ajouter leurs noms à ceux des personnes qui lui doivent leur délivrance.
M. Jurgielewicz a en sa possession des centaines de certificats de guérison que lui ont fourni les personnes qu'il a traitées, et qu'il montrera à quiconque le désirera.
A vendre par W. L. JURGIELEWICZ,
Pharmacien au coin des rue Magasins et Thalie, Nlle-Orléans, Lne.
22nov—1an

Wm. H. SHEPARD,
106....RUE DU CAMP....106
Agent général pour la vente de la Machine à fourbir, patentée, de Pirrong.
Patente du 13 octobre 1874.

C'est la seule machine du monde qui prend l'eau sans drap ou sans éponge.
Elle nettoye et sèche le plancher avec une merveilleuse rapidité, sans qu'on ait besoin de s'agenouiller, de se baisser ou de mettre la main dans de l'eau sale.
Elle change le fourbissage—le plus désagréable des travaux du ménage—en une tache qui se fait en peu de temps et très aisément.
Elle est faite des meilleurs matériaux ; elle dure et on garantit que l'acheteur en sera content.
A vendre par E. F. MIOTON, QUEYROUZE & BOIS, STAUFFER, MACREADY & CO. RICE BROS & CO., W. C. SHEPARD & CO. SAMUEL E. MOORE, BRIGGS, PAYNE & CO, SCHMIDT & ZIEGLER et un grand nombre d'autres maisons. 22mai—3m

Jos. B. Hubbard
FABRICANT
ET
MARCHAND
DE
MEUBLES
TAPISSERIE,
MATELAS,
OREILLERS,
TRAVERSINS,
en mousse, crin et plumes.
Je viens d'opérer une nouvelle réduction dans mes prix et je mets en vente le plus grand choix de Bois de Lits, Armoires, Bureaux, Chaises, Tables, Lavabos, &c., qui se trouve dans le Sud.

JOSEPH B. HUBBARD.
Coin Remparts et Perdido.
Marchand de Glaces françaises, allemandes et américaines, avec cadres dorés ou en noyer, pour dessus de cheminées ou panneaux, avec ou sans consoles.
Magnifiques Armoires à glace, simples ou doubles, en acajou, bois de rose, noyer ou chêne.
Plumes d'oies vivantes.
Porte-Linge.

JOSEPH B. HUBBARD
Fabricant et Marchand,
De Meubles de Salon, Sofas, Canapés, Fauteuils, Chaises longues et Berceuses.
MATELAS A RESSORTS.
ECHELLES DOUBLES,
Les meilleurs ressorts pour Matelas.
Ample satisfaction garantie.

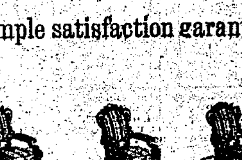

JOSEPH B. HUBBARD
No 122 South Rampart St.
Ebéniste et Marchand de Meubles de Salle à manger, de Bureau, de Vestibule et de Bibliothèque.
Meubles de Cuisine, d'Office, de Galerie et de Jardin.
Je continue la liquidation de mes affaires et je vends tout mon stock, en lots et à la pièce, aux prix les plus bas.
Conditions : Comptant.
JOS. B. HUBBARD,
122 Remparts, coin Perdido.
2juillet—

LOTERIE.

OCCASION RARE.
—LA—
COMPAGNIE DE LA LOTERIE DE LA LOUISIANE
—FERA—
Le SAMEDI,
25 Décembre 1875,
UN GRAND TIRAGE EN OR.
Gros lot - $100,000!
Un lot à chaque six billets!
3580 LOTS,
Le tout s'élevant à plus de
UN DEMI-MILLION EN OR!
Le tirage commencera positivement le SAMEDI, 25 décembre 1875, à 10 heures du matin, à l'un des plus grands théâtres de la ville. Il sera accompagné d'un
Grand Concert Promenade
pour lequel les premiers artistes du pays ont été engagés et auquel chaque détenteur d'un BILLET COUPON aura droit d'ASSISTER GRATIS
VOYEZ LE PLAN!
PLAN EXTRAORDINAIRE!
20,000 BILLETS A $50.
LISTE DES LOTS :
Un gros lot ... $100,000
1 lot ... 50,000
1 lot ... 20,000
1 lot ... 10,000
2 lots de $5000 ... 10,000
4 lots de $2500 ... 10,000
20 lots de $1000 ... 20,000
50 lots de $500 ... 25,000
1200 lots de $100 ... 120,000
2000 lots de $50 ... 100,000
LOTS D'APPROXIMATION :
100 lots d'approximation de $200 .. 20,000
100 lots d'approximation de $100 .. 10,000
100 lots d'approximation de $75 .. 7,500
TOTAL :
3580 lots (en or) s'élevant à $502,500
PRIX DES BILLETS :
Billet entier ... 50 00
Demi-billet ... 25 00
Dixième de billet ... 5 00
Vingtième de billet ... 2 50
En vente à toutes les agences de la Nouvelle-Orléans et au bureau central de la COMPAGNIE DE LOTERIE DE LA LOUISIANE.
S'adresser Lock Box 692, au bureau de Poste de la Nlle Orléans.
ON PEUT PAYER EN MANDATS SUR LA POSTE, POUR LETTRES ENREGISTRÉES, EN MANDATS DE COMMERCE OU EN ENVOYANT L'ARGENT PAR L'EXPRESS.
Remarquez et souvenez-vous
Qu'au grand tirage en or,
Du 25 décembre 1875,
TOUS LES BILLETS
—SONT—
Vendus pour des greenbacks
TOUS LES LOTS
—SONT—
Payés en Or.
On demande des agents pour tous les Etats, tous les comtés, toutes les villes et tous les villages de l'Union.
On exigera d'excellentes recommandations qui doivent invariablement accompagner les demandes d'emploi
—ADRESSÉES A LA—
Compagnie de Loterie de la Louisiane
Nouvelle-Orléans, Lne.
Toutes vos lettres auxquelles on ne répondra pas seront considérées comme équivalant à un refus.
13mai—

MR. JULES TARDOS, ex-associé de la maison EDMUND DEXTER & SONS, de Cincinnati, Ohio, et propriétaire du New Foundland Bitters, vient de reprendre la fabrication de son excellent Tonique. Il prévient les Marchands et le Public qu'ils ne trouveront pas comme par le passé de livre, dans les caisses, n'ayant pas encore eu le temps de les faire imprimer. Mais le véritable et authentique New Foundland Bitters, portera sur l'étiquette le nom de JULES TARDOS, Jr., Propriétaire, Nouvelle-Orléans.
JULES TARDOS, Jr.
8avril— No 71 rue Tchoupitoulas.

Avez-vous besoin d'argent ?
ADRESSEZ-VOUS à l'encoignure Dauphine et St-Louis. On y achète toutes sortes d'objets de seconde main, tels que meubles, vêtements d'hommes et de femmes, livres français, anglais, espagnols, etc.
Abonnement au cabinet de lecture, $1. par mois. On se rend à domicile. Ecrire franco.
J. BEGON.
16 fév—1 an t.1.21, coin Dauphine et St-Louis

VENTES JUDICIAIRES.

Ed. F. Stockmeyer & Co. vs. H. Hirschburg.

CINQUIEME COUR DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans, No. 6561—En vertu d'un ordre de vente rendu le 1er juillet 1875, à moi adressé par l'Honorable Cinquième Cour de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le mardi, vingt (20) de juillet 1875, à 10 1/2 heures A. M. sur les lieux ci-après désignés, à la vente publique et adjudication de
[illegible]tion du magasin situé No 172 rue du [illegible] dans le Premier District de cette ville, [illegible] hangar en bois dans la cour, derrière.
[illegible] heures P. M., à mon entrepôt Nos 23 et [illegible] d'Orléans, entre celles Royale et Bourbon, [illegible] Deuxième District de cette ville.
[illegible] marchandises, articles de Modes et Nouveautés, transportés du magasin susdit.
[illegible] tout saisi provisoirement dans l'affaire ci-dessus et suivant inventaire déposé en mon Bureau pour recours.
5 juill—3t EUGENE WAGGAMAN, Shérif de la Paroisse d'Orléans.

Salomon Mills vs. Frank Kaiser.

SIXIEME COUR DE DISTRICT de la Paroisse d'Orléans — No 7,597. — En vertu d'un ordre de vente rendu le 3 de juillet 1875, à moi adressé par l'Honorable Sixième Cour de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le SAMEDI, sept Août 1875, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit :
La barge "S. B. Simmes", ensemble avec ses agrès, apparaux, meubles, &c, telle qu'elle se trouve aujourd'hui dans le Nouveau Bassin, au dessous du pont Magnolia, Premier District de cette ville
Séquestrée dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.
7juil—3t EUGENE WAGGAMAN, Shérif de la Paroisse d'Orléans.

La dame M. L. Brongton vs. Wm. R. Myers

CINQUIEME COUR DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No 6,637—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cinquième Cour de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le LUNDI, douze de juillet 1875, à cinq heures p. m. à mon entrepôt Nos 23 et 25 rue d'Orléans, entre celles Royale et Bourbon, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de—
Un lot de meubles transportés de la maison No 191 rue Baronne, entre celles Washington et Sixième, suivant inventaire déposé en mon bureau pour recours
Saisis dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.
29juin—3t EUGENE WAGGAMAN, Shérif de la Paroisse d'Orléans.

J. Noel vs. F. J. Fleming.

QUATRIEME COUR DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans, No. 41,627.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Quatrième Cour de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le SAMEDI, dix de juillet 1875, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit :
UN TERRAIN, situé dans le Troisième District de cette ville, au faubourg Marigny, dans l'îlet borné par les rues Marigny, des Champs Elysées, des Remparts, (autrefois d'Amour et Bourgogne (autrefois de Craps) et mesurant, mesure américaine, quarante-deux pieds sept pouces quatre lignes de face à la rue Marigny sur soixante-six pieds sept lignes de profondeur entre lignes parallèles, et désigné par la lettre A, suivant plan dressé par Arthur de Armas, arpenteur, daté du 16 mai 1874, et déposé pour recours au greffe de la Deuxième Cour de District pour la paroisse d'Orléans, au procès No 37,161.
Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.
Saisie dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.
27juin—3t EUGENE WAGGAMAN, Shérif de la Paroisse d'Orléans.

VENTES A L'ENCAN.

PAR E. ROGER & CO.

400 caisses Bottes, Souliers et Brodequins.
300 douzaines Souliers de Philadelphie et Cincinnati.

PAR E. ROGER & CO., Hy. Samory, encanteur—JEUDI, le 8 courant, à 10 heures du matin, il sera vendu à leur salle d'encan Nos 45 et 47, rue Décatur (anciennement Vieille-Levée).
400 caisses Bottes, Souliers et Brodequins.
300 douzaines Souliers de Philadelphie, et Cincinnati.
Comprenant un bel assortiment de marchandises reçues directement des fabriques et convenables pour le commerce de la ville et celui de la campagne.
Conditions à la vente. 7juillet—

PAR S. GUINAULT.

Vente renvoyée à cause du mauvais temps.
VACHERIE.
PAR S. GUINAULT, Encanteur. — MARDI 13 Juillet 1875—il sera vendu à 11 heures du matin, à l'encoignure des rues St. Denis et Huitième, la vacherie d'Alexandre Masonet, comprenant

8 belles vaches laitières—1 cheval—1 charette à lait, harnais, bidons, [illegible], &c. La clientèle, d'environ 10 gallons de lait, sera donnée au plus haut acheteur.
Conditions—Jusqu'à $100 comptant et au-dessus de $100—6 mois de crédit en billets endossés sur place à la satisfaction du vendeur. 7 juillet—

Deux petites propriétés au faubourg Franklin.

PAR S. GUINAULT, encanteur.— Bureau, encoignure Passage de la Bourse et Bienville. SAMEDI, 10 juil. et 1875, —il sera vendu, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale—
Deux lots de terre désignés par les Nos 12.
Le lot No 1 formant l'encoignure des rues St-Jean-Baptiste ou Robertson et des Arts, et mesurant 32 pieds de face à la rue des Arts, sur 124 pieds 5 pouces de profondeur et face à la rue St-Jean Baptiste ; ensemble une maison de deux chambres, un cabinet et une galerie ouverte, avec citerne au dessous, écurie, latrines, puits, etc.
Le lot No 2, attenant à la profondeur du lot No 1, mesure 30 pieds de face à la rue St Jean-Baptiste ou Robertson sur 160 pieds de profondeur ; ensemble une petite maison de deux chambres, un cabinet et une galerie ouverte, avec citerne au-dessous, puits, latrines, etc. Voir le plan à la Bourse.
Conditions—Moitié comptant et le reste payable à un crédit d'un an en billets portant huit pour cent d'intérêt de date et hypothèque.
Actes de vente par devant L. Dreyfous, notaire public, aux frais des acquéreurs, y compris les taxes payables en 1876 et les déchassement ou des au prix d'adjudication.
Les acheteurs se soumettront aux clauses pénales d'usage. 6juil—

PAR NASH & HODGSON.

PROPRIETE DANS LE TROISIEME DISTRICT.
Ilet de prix dans la rue Claiborne. Subdivisé en 24 terrains, Vente au gré des acheteurs.
Dans l'affaire
Charles Caso, receveur du First National Bank vs. Cour de Circuit des Etats-Unis, District de la Louisiane,
Dossier No 7244.
Vente à l'encan, à longs termes.
PAR NASH & HODGSON, W. I. Hodgson, encanteur—Bureau No 6 de la rue Carondelet. SAMEDI, 17 juillet 1875, à midi, à la Bourse d'encan St-Charles, dans la rotonde du rez-de-chaussée de l'Hôtel St Charles, en cette ville—en vertu de et conformément à un ordre de l'Hon. W. B. Woods, juge de la Cour de Circuit des Etats-Unis pour le District de la Louisiane—en date du 5 juin 1875, dossier de la Cour No 7244, dans la susdite affaire, il sera vendu, à l'enchère publique—
CET ILET DE TERRE, DE PRIX situé dans le Troisième District de cette ville, ilet No 25 compris entre les rues Claiborne, (jadis St-Avid) Derbigny (jadis Prospel), Union et Bagatelle ou Bourbon—subdivisé en 24 terrains qui ont les dimensions suivantes :
Les terrains Nos 1 à 10, inclusivement, ont chacun environ 30 pieds 11 pouces 6 lignes de face à la rue Claiborne, sur une profondeur de 125 pieds.
Le terrain No 11 forme l'angle des rues Claiborne et Bagatelle et le terrain No 10 forme l'angle des rues Claiborne et Union.
Les terrains No 11 et 12 ont chacun 35 pieds 1 pouce de face à la rue Union sur une profondeur de 151 pieds 11 pouces 2 lignes.
Les terrains Nos 13 et 14 ont chacun 35 pieds 1 pouce de face à la rue Bagatelle, sur une profondeur de 154 pieds 11 pouces 2 lignes.
Les terrains Nos 15 à 24, inclusivement, ont chacun environ 30 pieds 11 pouces 6 lignes de face à la rue Derbigny, sur une profondeur de 125 pieds. Le terrain No 15 forme l'angle des rues Derbigny et Bagatelle ; le terrain No 24 forme l'angle des rues Derbigny et Union. Le tout plus ou moins, entre lignes parallèles, [illegible] d'après un plan [illegible] arpenteur, daté du 17 juillet 1872, et exposé actuellement à la Bourse d'encan St. Charles.
TERMES ET CONDITIONS.—Un tiers comptant ; le reste à 1 et 2 ans, [illegible] pour cent d'intérêts toutes les clauses d'usage—hypothèque spéciale, privilège de vendeur et honoraires d'avocat—10 pour cent sur toutes les enchères devra être payé comptant. Les acquéreurs pourront payer le tout comptant.
Les actes de vente, y compris toutes les taxes dues et payables en 1875, pardevant Andrew Hero Jr., notaire public, aux frais des acquéreurs. 13juin—13 20 27juin—4,11 juil. au 17 juil.

PAR HOFFMANN, MARKS & CO.

Habillements, Lingerie, Chapeaux, Casquettes, Valises, &c.
PAR HOFFMANN, MARKS & CO., — Alex. Levy, encanteur, à leur salle d'encan No 56 de la rue de Chartres—JEUDI, 8 juillet 1875, à 10 heures et demie du matin, il sera vendu un assortiment général de—
Habillements, Lingerie, Chapeaux, Casquettes, Valises, &c.
Conditions à la vente. 8 juillet—

PAR VINCENT & CO.

Marchandises sèches ! Marchandises sèches ! 500 Stores de fenêtres !
PAR VINCENT & CO.—Aux Nos [illegible] Douane JEUDI, 8 juillet 1875, à 10 heures du matin. [illegible]

PAR PLACIDE J. SPEAR.

Vente péremptoire de trois propriétés de très grandes valeurs dans le 3ème District.
PAR PLACIDE J. SPEAR, Encanteur, Bureau, No 46 du Passage de la Bourse, SAMEDI, 10 juillet 1875, à midi, à la Bourse des Encanteurs, rue Royale, entre Douane et Canal, les propriétés suivantes sans aucune réserve—
1° Un certain lot de terre ensemble avec les bâtisses et les améliorations qui se trouvent dessus, situé dans le 3eme District de cette ville, désigné par le lot, 25 dans l'îlet borné par les rues Villeré, Kerlerec, Marais et Columbus, mesurant 20 pieds de face à la rue Villeré, portant le No [illegible], sur 100 pieds 3 pouces de côté du lot No [illegible], et [illegible] pieds 10 pouces et 10 lignes de l'autre côté, mesure française.
Les améliorations consistent en une maison basse ayant 4 chambres, cuisine de 2 chambres, [illegible] latrines, puits, citernes, écurie, etc., etc.
2° Un certain lot de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui se trouvent dessus, situé dans le 3eme District de cette ville, borné par les rues Bons-Enfants, Almonaster, St-Antoine et Bagatelle, [illegible] des Bons-Enfants, mesurant 30 pieds de face à la rue des Bons-Enfants sur 120 pieds de profondeur entre lignes parallèles.
Les améliorations qui consistent en une maison basse ayant deux chambres, [illegible] cabanes de deux chambres, puits, citerne, lieux &c., &c.
3° Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui se trouvent dessus, situé dans le Troisième District de cette ville, [illegible] borné par les rues St-Antoine, Moraset, Bons-Enfants et [illegible], mesurant 30 pieds de face à la rue St-Antoine, sur 120 pieds de profondeur, [illegible]
Les améliorations consistent en une maison [illegible] ayant 4 chambres, [illegible] 2 chambres, 2 cabinets et galerie, 2 citernes, [illegible] puits, &c.
Termes et conditions—Moitié comptant, la balance à un an de crédit en billets garantis par hypothèque spéciale et privilège de vendeur portant intérêt à huit pour cent l'an, de leur date, et les clauses habituelles pour assurance contre l'incendie.
Les taxes de l'année courante payables et à la charge des acquéreurs en sus du montant de leur obligation.
Les acquéreurs seront tenus de faire un dépôt de 10 pour cent sur le montant de l'adjudication au moment de la vente.
Acte de vente par devant Octave de Armas, notaire public, aux frais des acquéreurs.
6juil—8, 9, 10.

Schooner ! Schooner !

Vente pour opérer un partage.
PAR PLACIDE J. SPEAR, Encanteur, Bureau No 46 Passage de la Bourse—SAMEDI, 10 juillet 1875, à 5 heures P. M., il sera vendu à l'enchère publique à la tête du vieux Bassin, pour opérer un partage, le schooner [illegible] avec ses voiles, ancre, apparaux etc., d'environ 25 1/2 tonnes, mesure de douane.
Conditions comptant sur les lieux 4juil—

Bureau de l'Union Française.

Nouvelle-Orléans, 13 décembre 1874.

A Messieurs les Membres Sociétaires de l'Union Française :

Conformément à nos statuts organiques, nous avons l'honneur de vous présenter le rapport ci-joint, resumant les opérations de notre société pendant l'année écoulée :

Depuis le 1er décembre 1873, le nombre des personnes qui sont venues se faire inscrire sur nos livres, pour solliciter de l'emploi, a été de :
Hommes.... 226
Femmes.... [illegible]

Pendant cette période, le bureau a [illegible] tant en ville qu'à la campagne :
Hommes.... [illegible]
Femmes.... 191

Divers malades qui se sont adressés à nous ont nécessité la délivrance de [illegible] des docteurs Landry, Hava et de Bassett, ainsi que [illegible] Jas et Chaselle, pharmaciens, [illegible] passé et gratuitement [illegible] société entière, [illegible] remerciements.

Notre cours d'anglais gratuit a [illegible] régulièrement [illegible] et a été suivi par [illegible] moyenne de [illegible] individus.

Le nombre des nouveaux [illegible] inscrits pendant cette période a été de 146.

Recettes.
En caisse le 12 décembre 1873 ... $177 [illegible]
Reçu en 12 mois, bal et cotisations ... [illegible]

Dépenses.
Bons de secours délivrés donnant droite à 24 logements et 64 repas ... [illegible]
Secours en argent à divers nécessiteux ... [illegible]
Aux inondés de la Louisiane ... [illegible]
Cours d'anglais, 12 mois à $15 ... [illegible]
Location du bureau, employé ... [illegible]
Annonces, imprimés ... [illegible]

En caisse aujourd'hui, 13 décembre 1874.
J. B. MONDIEGT.

Maison établie en 1836.
CASSIDY & MILLER.
Voiliers.
Et agents pour la vente du Duck en coton, Au No 95 de la rue du Camp, près la rue Poydras.
Fabricants de tentes, stores, rideaux de galeries, etc., etc.
Nous avons constamment des tentes, des prélarts, des couvertures de drays et de wagons—de toutes les grandeurs et qualités, un assortiment d'étoffes unies et fantaisies pour tentes, etc., etc.
Nous avons et faisons sur commande des drapeaux de toutes les nations et des drapeaux de fantaisie de belles bannières en soie pour les organisations militaires et autres.
Nous vendons, en gros et en détail, du bunting américain et français de toutes les couleurs, pour drapeaux et couvrons les malles.
REPARATIONS PROMPTES.
Notre expérience de près de 40 ans est, nous l'espérons, la meilleure garantie d'un bon travail. Nos prix sont raisonnables. S'adresser par la poste, à la boîte No 1679.
CASSIDY & MILLER, Au No 95 de la rue du Camp, près Poydras.
4 avril—2m

Dépôt de machines à coudre à vapeur de GREGG.
Et Emporium de la mode pour le Sud
154 RUE DU CANAL.
VENTE, achat, échange et réparation de toute espèce de machines à coudre. Elles sont également louées à raison de $1 par semaine, et cet argent compte pour tant dans le prix d'achat, quand on se décide à en prendre de quelque système que soit. Venez chez nous ou dites nous de passer chez vous. Notre dépôt est dans la partie la plus belle de la rue du Canal : tout le monde vous l'indiquera. 21fév—

ASSURANCES.

Compagnie d'Assurance Mutuelle —DES— Marchands de la Nlle-Orléans.

104....rue du Canal....104

VINGT-ET-UNIEME ETAT ANNUEL.

CONFORMEMENT aux réquisitions de sa Charte, la Compagnie publie l'état suivant :

Primes reçues dans l'année expirée le 31 mai 1875, y compris les risques non expirées de l'année précédente :

Sur risques de feu		$509,621 66
Sur risques de mer		52,556 10
Sur risques de rivières		15,982 68
Total des primes		$578,160 23
En moins, primes non expirées		121,468 00
Profit net sur les primes le 31 mai 1875		$456,692 23
Pertes payées—		
Sur risques d'incendie	$257,344 41	
Sur risques de mer	47,782 44	
Sur risques de rivières	22,344 65	
	$327,476 50	
Taxes	25,609 15	
Réassurances et primes remboursées	26,549 72	
Dépenses et quinze pour cent refaction moins intérêt	54,938 07	
		$434,200 67
Profit		$102,441 56

L'Actif de la Compagnie est comme suit

Propriétés foncières	$282,514 42
Bons de la ville	216,110 60
Actions de banques, chemin de fer et autres	77,611 80
Billets garantis par hypothèque et gages	327,271 [illegible]
Effets à recevoir	85,917 00
Primes en voie de recouvrement	94,404 73
Bons de l'Etat	850 00
Actions d'assurance	19,124 46
Actions du Valette Dry Dock Comp	10,400 00
Bons hypothécaires du Turner's Association	20,000 00
Bons hypothécaires du Odd Fellow's Hall	5000 00
En caisse	106,587 29
	$1,221,899 56

Le tableau qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.
PAUL FOURCHY, Président.
G. W. NOTT, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE.
Paroisse d'Orléans,
Ville de la Nouvelle Orléans.
Signé sous serment par devant moi le 18 juin 1875.
JAMES FAHEY, Notaire public.
A un meeting du Bureau des Directeurs tenu le 14 juin 1875, il a été résolu de payer aux Actionnaires, sur demande, un intérêt de 10 pour cent pour l'année sur leurs actions.

DIRECTEURS :
P. Maspero, Ed. Toby,
D. Fatjo, P. Fourchy,
S. Z. Relf, M. W. Smith,
L. F. Generes, J. J. Fernandez,
D. A. Chaffraix, J. M. Allen,
Chas. Lafitte.
18juin—1an

VINGT-SIXIEME ETAT ANNUEL —DE LA— Compagnie d'Assurance Mutuelle du Crescent.
23 Mai 1875.

LES Directeurs, conformément à la Charte amendée, soumettent l'état suivant des affaires de la Compagnie, à la date du 30 avril 1875

Primes d'incendie	$201,308 60	
Primes de mer	42,344 83	
Primes des rivières	112,114 32	$355,767 75
Montant des primes, moins la réassurance et les primes remboursées.		276,187 74
Pertes payées et évaluées comprenant tout ce qui est connu et non payé—		
Sur risques d'incendie	$69,347 66	
Sur risques de mer	15,447 32	
Sur risques de rivières	55,553 81	$140 348 79
Taxes, escompte au lieu de participation, moins intérêts, escomptes, &c.	73,705 33	214,054 22
Laissant (après paiement de 10 pour cent sur le capital		$62,133 12

L'actif de la compagnie est comme suit :

Effets à recevoir	$43,674 01	
Prêts sur bons et hypothèques	55,943 33	$99,617 34
Prêts sur actions, sur demande	127,439 58	
Argent en banque	63,089 96	200,529 54
Propriétés foncières		118,758 42
Bons de la ville, actions de banques et autres		153,581 50
Primes en voie de recouvrement, comptes d'affaires en suspens, &c.		37,814 11
Total de l'actif		$610,304 91

Le tableau qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.
THOS. A. ADAMS, Président.
HENRY V. OGDEN, secrétaire.
Signé sous serment devant moi, ce 22 mai 1875.
WM. H. HOLMES, Seconde Justice de paix, Paroisse d'Orléans, Lne.

Les Directeurs ont résolu qu'après le paiement de l'intérêt annuel de dix pour cent sur le capital de cette Compagnie, un dividende de TRENTE POUR CENT sera payé en ARGENT, à partir du 14 juin prochain, aux personnes qui auront droit dans la Compagnie et qui ont droit au dividende.

DIRECTEURS.
Thomas A. Adams, Sam'l B. Newman,
Sam'l H. Kennedy, C. T. Buddecke,
John Phelps, Adam Thompson,
Henry Abraham, P. N. Strong,
Victor Meyer, Joseph Bowling,
Edward J. Gay, John M. Sandidge,
Simon Hernsheim, Simon Forchelmer,
Joseph B. Wolfe, R. B. Post,
Edward Pilsbury, John E. King,
Fred'k Camerden, J. L. Harris,
Andrew Stewart, Joseph Stone,
George Martin, Alfred Moulton,
L. C. Jurey, Edward Nalle,
George W. Sentell, A. Levi.
24mai—

GERMANIA INSURANCE COMPANY
BUREAUX No 124 DE LA RUE DE LA COMMUNE,
NLLE-ORLÉANS.
INCORPORÉE EN 1865,
ASSURE CONTRE LES RISQUES DE FEU, DE MER ET DE RIVIÈRES.
H. ZUBERBIER, Président.
PH. W. DIELMAN, Vice-Président.
EMIL MAIER, Secrétaire.
H. KNOTZSCH, Inspecteur.
DIRECTEURS :
J. Armbruster, J. Kohn, R. F. Thenrer,
G. H. Braughn, Geo. Bidder, P. Thermaehlen,
H. Curtius, G. L. L. Mayer, J. Voelkel,
C. Del Bondio, H. Oerting, Frank Vatter,
P. W. Dielmann, H. Redwitz, J. J. Weckerling,
A. Gaiser, L. Reder, J. A. Weber,
L. Grunewald, Thomas Schorr, H. Zuberbier,
J. Hassinger, H. Schultz, F. M. Ziegler.
3juin—1an

DEUXIEME ETAT ANNUEL —DU— FACTORS' AND TRADERS' Insurance Company,

37....Rue Carondelet....37
Nlle-Orléans, 20 mai 1875.

LES Directeurs, conformément à la Charte de la Compagnie, publie l'état suivant de ses affaires pour l'année expirée le 30 avril 1875, savoir :

PRIMES DE L'ANNEE.

Sur risques d'incendie	$320,073 83	
Sur risques de rivières	231,229 76	
Sur risques de mer	44,116 41	$635,419 99
En moins—		
Primes non expirées le 30 Avril 1875	$ 89,742 00	
Primes remboursées	9,925 50	99,667 50
Montant net des primes		$535,752 49
PERTES PAYEES, SAVOIR :		
Sur risques d'incendie	$184,307 30	
Sur risques de rivières	126,482 55	
Sur risques de mer	8,320 65	$319,110 53
Réassurances		14,350 02
Réfaction (rebate)		15,492 51
Taxes d'Etat et de Ville		22,018 46
Dépenses brutes, bureau local et agences		52,599 51
Profits et pertes	16,011 40	$390,582 63
Balance		$145,169 86
En plus, intérêts, escompte et épargnes reçus		105,054 67
		$250,224 53
En moins, 1er intérêt semi-annuel sur le capital payé et le second dû		110,000 00
Bénéfices net		140,224 53
En moins—réserves pour diminution de valeur des placements		23,094 53
Balance à partager sur le montant net des primes de 1874-5 et les primes non expirées de 1873-4		$117,130 00

L'actif de la Compagnie est comme suit :

En caisse	$ 394,433 15
Comptes en voie de recouvrement	50,328 47
Effets à recevoir, pour prets sur actions et bons	522,923 04
Effets à recevoir à courtes échéances	38,011 45
Actions de banques et autres actions	218,103 55
Actions de chemins de fer de la ville	79,549 66
Bons de la ville et autres bons	110,881 56
Bons Masonic Grand Lodge of Louisiana	5,000 00
Bons de l'Odd Fellows Hall Association	5,000 00
Bons de l'Association de secours pour les veuves et les orphelins juifs	2,000 00
Propriétés foncières	60,135 00—$1,486,215 88

PASSIF :

Capital	$1,100,000 00
Réserves pour risque non expirés	89,742 2[illegible]
Dividendes non payés (y compris dividendes d'intérêt et de prime du 30 avril 1875	177,655 23
Casuel (surplus)	118,818 65—1,486,215 88

Ce qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.
ED. A. PALFREY, Président.
THOS. F. WALKER, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE, Paroisse d'Orléans, Ville de la Nouvelle-Orléans.
Signé sous serment pardevant moi, ce 23 mai 1875.
EDWARD IVY, Notaire public.

Le 20 du courant, à une réunion spéciale des directeurs, il a été résolu de payer, SUR DEMANDE, un SECOND INTERET SEMI-ANNUEL DE CINQ POUR CENT jusqu'au 30 avril 1875, ce qui fait dix pour cent par an sur le capital de la Compagnie ($1,100,000) et un DIVIDENDE COMPTANT DE VINGT-CINQ POUR CENT aux Actionnaires ($171,709 85) du montant net des primes participantes de l'année expirée le 30 avril 1875 et de leurs primes participantes non expirées de l'année expirée le 30 avril 1874.
ED. A. PALFREY, Président.
THOS. F. WALKER, Secr. MOSES GREENWOOD, Vice-Président.

DIRECTEURS :
Moses Greenwood, R. M. Walmsley,
W. A. Johnson, A. Brittin,
John I. Noble, A. H. May,
John Chaffe, S. H. Snowden,
Richard Milliken, T. Lytt. Lyon,
Samuel E. Moore, Wm C. Raymond,
T. J. Warren, James S Prestidge,
R. T. Buckner, Samuel H. Boyd,
Saml. Friedlander, Joseph McElroy,
A. A. Yates, E. R. Wheelock,
John I. Adams, Cyrus Bussey,
Isaac Scherck, Wm J. Behan,
R. F. Eshleman.
26mai—1m

Mechanics' and Traders INSURANCE COMPANY,
Au No 14 de la rue Carondelet.

QUATRIEME ETAT ANNUEL.

CONFORMEMENT aux réquisitions de sa Charte, la Compagnie publie l'état suivant :

Primes de l'année expirée le 31 août 1874 :

Primes sur l'incendie	$120,0[illegible]
Primes de mer	[illegible]
Primes de rivières	[illegible]
Primes sur les risques non expirés le 31 août 1873	[illegible]
Total	[illegible]
A déduire primes non expirées et primes remboursées dans l'année	[illegible]
Pertes payées dans l'année :	
Sur les risques d'incendie	$64,517 [illegible]
Sur les risques de mer	[illegible]
Sur les risques de rivières	[illegible]
En moins,	
Réfaction (rebate), 15 pour cent	[illegible]
Réassurances	[illegible]
Dépenses, taxe, licence, intérêt	[illegible]
Réservé pour pertes non réglées	[illegible]
Bénéfice net	[illegible]

L'actif de la compagnie est comme suit :

En caisse	[illegible]
Effets à recevoir pour primes et prêts garantis	[illegible]
Primes en voie de recouvrement	[illegible]
Bons, actions, etc., de banques et compagnies d'assurance, etc	[illegible]
Propriété foncière	[illegible]
Billets d'actions (stock notes)	[illegible]

Le tableau qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.
LLOYD R. COLEMAN, Président.
JAMES A. WHITE, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE, Ville de la Nlle-Orléans
Assermenté et signé pardevant moi, soussigné, notaire public, le 20 septembre 1874.
CHAS. A. AUDRY, Notaire Public.

Les Directeurs ont déclaré :
Intérêt sur le capital payé ... 6 pour cent
Dividende sur le susdit ... [illegible]
Dividende sur primes remboursées ... 15
Le tout sera porté au crédit des billets d'actions (stock notes) et il sera émis des certificats pour les dits dividendes à dater du lundi, 5 octobre prochain.

DIRECTEURS.
O. W. Allen, C. A. Green,
A. J. Aiken, I. L. Haas,
J. A. Braselman, Col. T. H. Hunt,
W. T. Blakemore, J. D. Hill,
I. Bloom, Jas. S. Lanphier,
Sam. Boyd, Robert L. Moore,
C. H. C. Brown, John Myers,
John D. Cobb, H. J. Mullan,
Geo. W. Church, Edward Nalle,
J. E. Campbell, G. W. Sentell,
Lloyd R. Coleman, W. B. Thompson.

RAPPORT SUR L'ETAT DE SITUATION —DE LA— Banque Nationale de l'Etat A LA NOUVELLE-ORLEANS, DANS L'ETAT DE LA LOUISIANE,
A la clôture des affaires, le Vendredi, 31 décembre 1874.

RESSOURCES.

Prêts et escompte	$2,116,277 24
Bons des Etats-Unis pour garantir les billets en circulation	556,000 00
Autres actions, bons et hypothèques	83,836 84
Dû par des agents de rachat et de réserve	15,313 12
Dû par d'autres banques nationales	24,257 80
Dû par des banquiers et des banques d'Etat	253,863 97
Propriété foncière, meubles et installations	51,849 75
Primes payées	55,600 00
Echanges pour le Clearing House	86,991 94
Billets d'autres banques nationales	52,429 00
Petite monnaie, y compris les nickels	3,048 90
Espèces, y compris des billets du Trésor payables en or	18,339 43
Billets, legal tender	350,852 00
Cinq pour cent, fonds de rachat	25,000 00
Dû par le trésorier des Etats-Unis autres que le fonds cinq pour cent de rachat	5,000 00
Total	$3,292,231 99

PASSIF.

Capital	$550,000
Surplus	33,156
Billets de banque nationale, non-payés	500,000 00
Dividendes non payés	9,269 15
Dépôts individuels	1,757,648 60
Dû à d'autres banques nationales	41,775 57
Dû à des banquiers et des banques d'Etat	70,982 36
Total	$3,292,231 99

ETAT DE LA LOUISIANE, Paroisse d'Orléans.
Moi, CHAS. L. C. DUPUY, caissier de la susdite banque, déclare que je crois le susdit exact.
CHARLES L. C. DUPUY, Caissier.
Signé sous serment, pardevant moi, ce 11 janvier 1875.
THEO. GUYOL, Notaire Public.
Exact—Témoins :
BARMON DOANE,
ALF. MOULTON,
SAM'L FRIEDLANDER, Directeurs.
12janv—